



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CATÉGORISATION FISCALE DES ABATTOIRS : LE PRÉFET SURSOIT AUX ABAISSEMENTS DE CATÉGORIE AUXQUELS ÉTAIENT EXPOSÉS CERTAINS ABATTOIRS DU DÉPARTEMENT.

à Pau, le 31 janvier 2024

Dans le contexte économique et social difficile que connaît le monde agricole, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé ce mercredi 31 janvier de surseoir aux abaissements de catégories fiscales auxquels étaient exposés certains abattoirs du département.

Pour mémoire, les abattoirs sont soumis à une redevance sanitaire d'abattage. Celle-ci peut être modulée en fonction de divers paramètres (qualité des processus mis en œuvre pour assurer la conformité avec les normes sanitaires et de bien-être animal, respect d'un accord cadre avec les services sanitaires, etc.).

Comme d'autres abattoirs du département, l'abattoir des Pays de Soule de Mauléon-Licharre était susceptible de connaître à une évolution de sa catégorisation fiscale, laquelle constitue une mesure habituelle de gestion fiscale, sans lien avec la qualité sanitaire des viandes, elle-même garantie par l'estampillage apposé par les services vétérinaires suite à leur inspection.

Dans une logique d'apaisement, et afin de donner toutes ses chances à la nouvelle gouvernance à venir et au plan d'action qui doit être mis en œuvre par cet établissement, le préfet a fait le choix de surseoir pour six mois aux mesures d'abaissement de catégories fiscales que devait connaître l'abattoir des Pays de Soule, ainsi que d'autres établissements auxquels les mêmes dispositions ont été appliquées par souci d'équité.

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

##### Pôle communication (réservé à la presse)

###### • En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

###### • En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

[pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



Le préfet rencontrera ce vendredi 2 février à leur demande les élus du pôle territorial Soule-Xiberoa de la Communauté d'agglomération du pays basque afin d'échanger sur l'abattoir de Mauléon-Licharre. Il reste déterminé à mettre en œuvre, dans un esprit méthodique et de dialogue, les solutions proposées par la mission d'appui permettant de conforter un établissement essentiel pour son territoire.